

ANNEXE :

MISSIONS PARTICULIÈRES

▪ Frais d'ouverture nouveau mandat :	79.00€ HT/Dossier
▪ Tarif assurance PNO (propriétaire non occupant)	selon tarif en vigueur par l'assurance
▪ Tarif assurance GLI (garantie de loyers impayés)	selon tarif en vigueur par l'assurance
▪ Honoraires avenant au bail (part bailleur +part locataire) :	150.00€ HT/avenant
▪ Suivi des diagnostics :	30.00€ HT/Lot
▪ Déclaration de paiement de TVA	300.00€ HT/Déclaration
▪ Dossier sinistre : frais d'ouverture	150.00€ HT /Dossier
▪ État des lieux effectué par un prestataire extérieur	Selon tarif en vigueur par le prestataire
▪ Frais de clôture de fin de gestion	200.00€ HT
▪ En cas de vente, transmission des documents au notaire	150.00€ HT
▪ Vacation	90.00€HT/h

Exemple de vacation : Suivi de travaux exceptionnels ; expertise sinistre, présence en assemblée générale, tout déplacement en période de vacance locative du bien, etc.

➤ Honoraires de gestion :

FORMULE INITIALE : 6.00% HT de toutes sommes encaissées

FORMULE CONFORT : 7.00% HT de toutes sommes encaissées

➤ Honoraires de location :

part à la charge du bailleur :

- Honoraires d'état des lieux d'entrée fixés conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires, plafond actuel : 3.03€/m²

- Honoraires d'entremise et de négociation, visites, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et réalisation :
plafond actuel : 10.09€/m²

Part à la charge du locataire :

- Honoraires d'état des lieux d'entrée fixés conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires, plafond actuel : 3.03€/m²

- Honoraires d'entremise et de négociation, visites, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et réalisation :
plafond actuel : 10.09€/m²

➤ Honoraires de location box/place de parking :

* **Pour un loyer mensuel hors charges inférieur à 150,00 €** : (part locataire et part propriétaire):

Les honoraires s'élèvent à 125,00 € HT par location, avec une TVA applicable au taux actuel de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

* **Pour un loyer mensuel hors charges de 150,00 € ou plus** : (part locataire et part propriétaire):

Les honoraires correspondent à un mois de loyer hors charges par location, avec une TVA applicable au taux actuel de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.